

Aide à la saisie de la demande d'indemnisation FCO-3

Depuis le 18 novembre, un dispositif d'aide d'urgence pour les éleveurs subissant les conséquences sanitaires et économiques de la FCO3 est ouvert. Il s'agit d'une avance en faveur des élevages ovins et bovins confirmés foyers FCO-3 entre les 5 août et 30 septembre 2024.

Nous attirons votre attention sur la période de la télédéclaration qui court du 18 novembre 17h au 6 décembre 2024 à 14h. Pour cela, il faut vous rendre sur le site de FranceAgriMer :
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/Fievre-Catarrhale-Ovine-dispositif-d-avance>

Cette avance FCO-3 vise à prendre en charge les surmortalités liées à la FCO-3 observées sur les cheptels d'ovins et bovins de plus d'un an dans les exploitations touchées par la maladie (exploitations confirmées foyers) sur la période du 5 août au 30 septembre 2024, pour les pertes liées à la FCO-3 sur cette période, sur la base de forfaits par animal. Un solde FCO pour l'indemnisation de la surmortalité liée à la FCO sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 sera déployé début 2025 en complément de la présente avance et en articulation notamment avec les différents programmes MHE et FCO-8 prévus par le Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE). Ce dispositif est instruit par la DDT.

Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre connaissance du guide de dépôt et de la FAQ disponible en bas de page du site :



FranceAgriMer ÉCLAIRER CONCERTER ACCOMPAGNER

https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=FCO-3_AV

L'accès au formulaire ne pourra se faire qu'à l'aide d'un SIRET valide (une seule demande par SIREN, avec le SIRET du siège de l'exploitation le cas échéant).

La demande d'aide est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur. Elle doit être accompagnée notamment des pièces justificatives précisées dans la décision **INTV-GECRI-2024-91**.

Démarches

- prendre connaissance des conditions détaillées d'attribution de l'aide dans la décision **INTV-GECRI-2024-91**
- **prendre connaissance du guide de dépôt et de la foire aux questions (FAQ)**
- remplir le formulaire sur PAD et joindre les documents nécessaires.

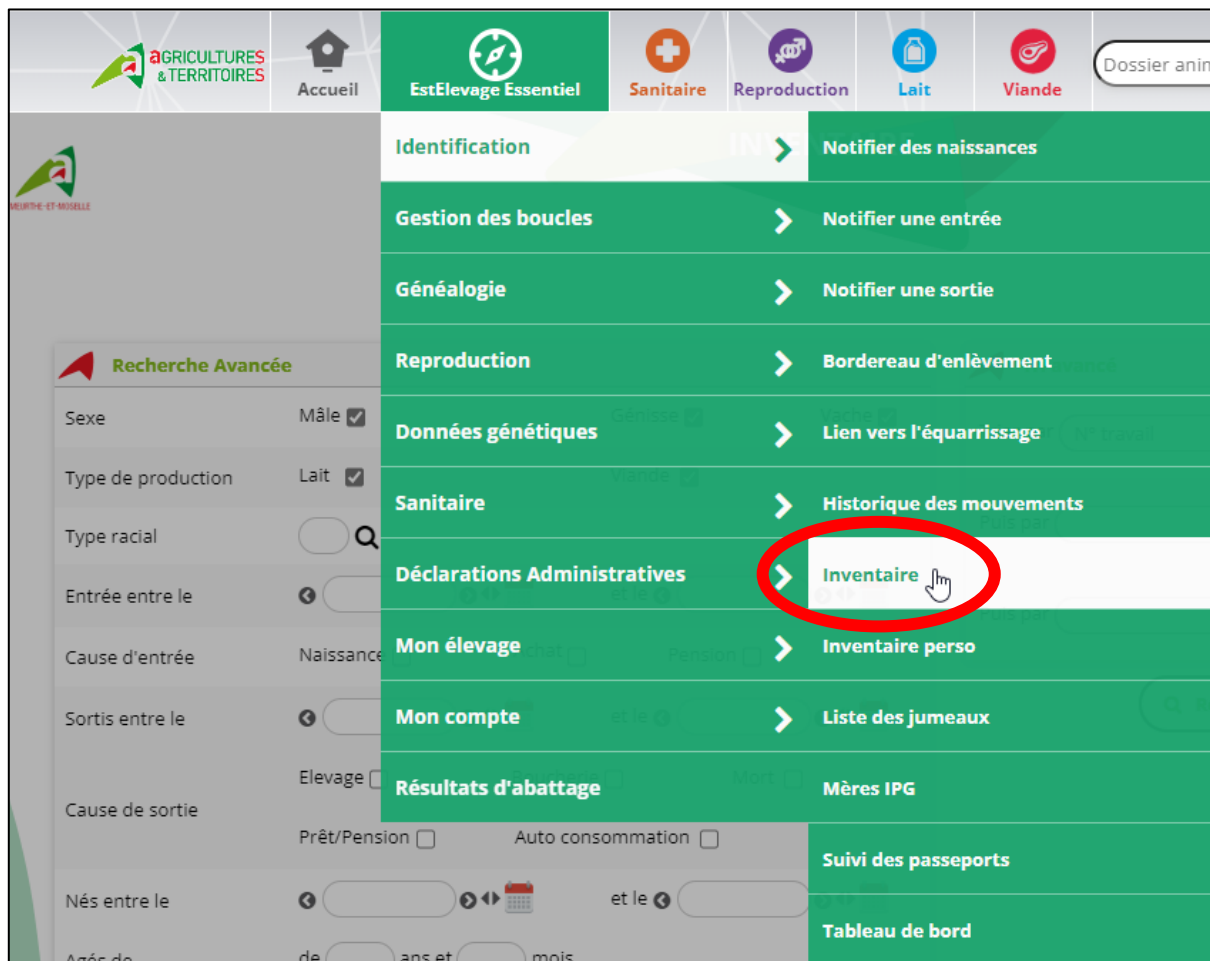
DOCUMENTS ASSOCIÉS

DÉCISION FRANCEAGRIMER AVANCE FCO-3 16/11/2024 Décision INTV GECRI 2024-91 du 15/11/2024 Décision I...pdf 272 Ko	GUIDE DE DÉPÔT _FCO-3 AVANCE 18/11/2024 Guide de dépôt _F...nce Guide util...docx 1,8 Mo	FAQ FCO 18/11/2024 FAQ du dispositif d'avance FCO FAQ_FCO...sx 19 Ko
---	---	---

Si, malgré le document, vous ne parvenez pas à retrouver les informations qu'il vous faut, n'hésitez pas à contacter le GDS.

1- Comment retrouver les bovins détenus au 01/07/2024 selon la catégorie d'âge sur EstElevage ?

Sinon, il faut vous rendre sur EstElevage et suivre le chemin : EstElevage Essentiel > Identification > Inventaire



La page d'inventaire va s'ouvrir, il faut aller sur « Recherche avancée »



Il vous est donc possible de filtrer votre inventaire avec la date demandée (01/07/2024) (1) ainsi que la tranche d'âge voulue (2). Vous pouvez maintenant cliquer sur « Rechercher » (3), vous aurez accès aux bovins présents au 01/07/2024 selon l'âge demandé (12-24 mois ou +24 mois).



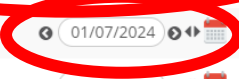
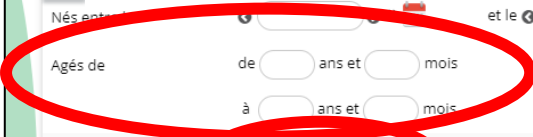
INVENTAIRE



Recherche Avancée

Sexe	Mâle <input checked="" type="checkbox"/>	Génisse <input checked="" type="checkbox"/>	Vache <input checked="" type="checkbox"/>
Type de production	Lait <input checked="" type="checkbox"/>	Viande <input checked="" type="checkbox"/>	
Type racial	<input type="text"/> 🔍		
Entrée entre le	<input type="text"/> 📅	et le	<input type="text"/> 📅
Cause d'entrée	Naissance <input type="checkbox"/>	Achat <input type="checkbox"/>	Pension <input type="checkbox"/>
Sortis entre le	<input type="text"/> 📅	et le	<input type="text"/> 📅
Mode de sortie	Elevage <input type="checkbox"/>	Boucherie <input type="checkbox"/>	Mort <input type="checkbox"/>
	Prêt/Pension <input type="checkbox"/>	Auto consommation <input type="checkbox"/>	
Nés entre le	<input type="text"/> 📅	et le	<input type="text"/> 📅
Agés de	de <input type="text"/> ans et <input type="text"/> mois		
	à <input type="text"/> ans et <input type="text"/> mois		
Présents à la date du	<input type="text"/> 01/07/2024 📅		
Femelles ayant vêlé entre le	<input type="text"/> 📅	et le	<input type="text"/> 📅
N° de travail entre le	<input type="text"/>	et le	<input type="text"/>
Présent dans le lot	<input type="text"/>		
Présent dans la case	<input type="text"/>		

2



1

Tri avancé

Trier par	N° travail	<input checked="" type="radio"/> Croissant	<input type="radio"/> Décroissant
Puis par	<input type="text"/>	<input checked="" type="radio"/> Croissant	<input type="radio"/> Décroissant
Puis par	<input type="text"/>	<input checked="" type="radio"/> Croissant	<input type="radio"/> Décroissant

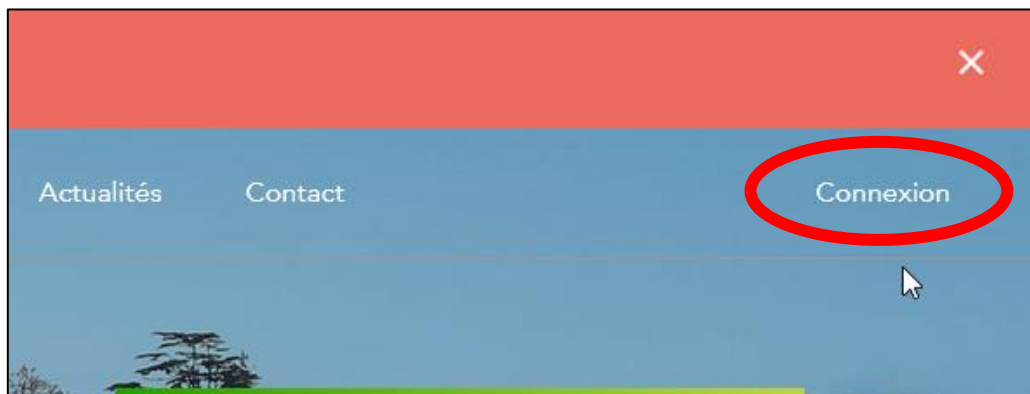


3

🔍 Rechercher

2- Comment retrouver les bovins morts et ramassés par un équarisseur entre le 5 août et le 30 septembre 2024 ?

Pour cela, il faut vous rendre sur le site d'Atemax : <https://atemax.fr/> et vous connecter en haut à droite en rentrant votre identifiant et mot de passe :



Vous arrivez ensuite sur l'écran d'accueil ci-dessous. Il faut cliquer sur « Historique de collecte ».



Vous allez avoir accès à toutes vos collectes. Il est donc possible de trier en fonction de la période voulue : 05/08/2024 au 30/09/2024 (1), puis cliquez sur « Rechercher » (2). Une liste des bovins selon leur catégorie (dont l'âge) va être générée, il vous faut distinguer les animaux âgés de 12-24 mois et de plus de 24 mois.

